



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mort de Domingo Lopy dans les locaux de Police à Kolda : De sérieuses présomptions de torture

Un Commissariat de Police on y entre debout on en sort debout

Accusé d'avoir volé un téléviseur, un matelas et un drap de lit par une autorité régionale dont il est le gardien, le jeune Domingo Lopy, 23 ans a été arrêté et gardé à vue dans les locaux du Commissariat de Police de Kolda sur l'ordre d'un inspecteur.

Le vendredi 13 avril une fouille organisée au domicile familiale, ne donne aucun résultat, suivent les menaces de mort et les coups qui pleuvent d'après des témoignages crédibles. Le samedi 14, sa sœur Betty qui se rend au Commissariat pour voir Domingo se voit refusée l'accès. Miguel Lopy, son frère, inquiet et en colère s'y rend à son tour pour finir par constater l'irréparable : les pompiers qui arrivent pour prendre le corps inerte de Domingo Lopy pour le déposer à la morgue de l'Hôpital. Tout porte à croire à l'existence de sérieuses présomptions de tortures car, entré au Commissariat debout et Domingo en est sorti les pieds devant.

La **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** :

- **Exprime** sa vive indignation par rapport aux sérieuses présomptions de torture qui ont coûté la vie au jeune Domingo Lopy ; quand on entre dans les locaux d'un Commissariat de Police **DEBOUT**, on en sort **DEBOUT**, cette devise doit être gravée dans les locaux de la Police ;
- **Exprime** également sa solidarité à la famille et aux populations de Kolda qui réclament justice ;
- **Exige** l'ouverture immédiate d'une enquête judiciaire pour faire la lumière sur ces actes inqualifiables et prendre toutes les mesures opportunes pour que les auteurs soient arrêtés et punis conformément aux dispositions de la Convention contre la Torture signées et ratifiées par le Sénégal et intégrées dans nos lois nationales ;
- **Recommande** vivement à l'Etat du Sénégal de développer la prévention par la formation des agents chargés d'assurer l'application de la loi pour éviter que tels actes ne se répètent.

Fait à Dakar le 17 avril 2007

Le Secrétariat Général